

Ministère des solidarités et de la santé, Mobilisation des solutions de répit dans le cadre de la propagation du virus covid-19 - 13 nov. 2020

13/11/2020

L'état d'urgence sanitaire ayant été à nouveau déclaré à compter du samedi 17 octobre 2020 sur l'ensemble du territoire, cette fiche vise à mettre à disposition des exemples d'initiatives développées localement pour le développement des solutions de répit dans le cadre de la propagation du virus covid-19. Celles-ci constituent des exemples d'initiatives portées sur plusieurs territoires qui pourront être reproduites avec le soutien des ARS, en lien avec les conseils départementaux, ainsi que les établissements et services sociaux et médico-sociaux dans l'objectif d'un déploiement d'une offre de solutions de répit diversifiée pour les personnes âgées et les personnes handicapées, particulièrement dans le contexte de la crise sanitaire.